

Société des officiers de la Confédération suisse

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **30 (1885)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

LE COMITÉ CENTRAL AUX SECTIONS CANTONALES

Messieurs et honorés camarades ! — Ainsi que vous avez pu le voir par la circulaire qui vous a été adressée vers le milieu du mois dernier, la situation financière de notre société formera l'un des principaux objets aux tractanda de la prochaine assemblée des délégués. La section de Vaud nous a demandé que par un budget imprimé comprenant la période 1884/86, il soit fourni aux sections un moyen de se rendre bien compte de cette situation. Nous n'avons pas hésité à reconnaître cette demande parfaitement légitime. Quoiqu'il n'ait pas été d'usage jusqu'ici d'envoyer aux sections, avant l'assemblée des délégués, un budget imprimé, nous avons cru d'autant plus devoir le faire que, lors de l'assemblée générale de 1883, le Comité central alors en fonctions accéda formellement à la proposition faite par la section ci-dessus nommée tendant à la distribution d'un budget imprimé. C'est pourquoi, et afin que le budget ci-dessous puisse être mûrement discuté dans le sein de chacune des sections, et dans la supposition que néanmoins, l'entrée en vigueur des décisions qui seront prises sur cet objet datera du 1^{er} janvier 1885, nous avons décidé sous date du 9 décembre, que *l'assemblée des délégués*, convoquée pour le 21 courant, *est renvoyée au 18 janvier 1885 à 9 heures du matin*, et en même temps, de prolonger jusqu'au 4 dit janvier le terme pour la présentation, *par les sections, de nouveaux objets à ajouter à la liste des tractanda de cette assemblée.*

Nous saisissons cette occasion pour vous réitérer, honorés camarades, l'assurance de notre haute considération.

Lucerne, le 10 décembre 1884.

Pour le Comité central de la Société suisse des officiers :

Le président : A Pfyffer, colonel-divisionnaire.

Le secrétaire : E. de Schumacher, 1^{er} lieutenant.

Société des officiers de la Confédération Suisse.

Programme de l'assemblée des délégués le 21 décembre 1884, à Lucerne (renvoyée au 18 janvier 1885).

Ouverture de la séance à 9 heures du matin. — Les délégués se rassemblent dans la salle des portraits, ancien Hôtel-de-Ville, sur le marché aux grains. A l'ouverture de la séance, chaque délégation remet au secrétaire l'indication des noms de ses membres.

I. La séance est ouverte par le président du Comité central, lequel fait rapport sur la gestion de ce comité depuis son entrée en fonctions.

II. Communication de la liste des sujets de concours pour 1884/86, dressée par le Comité.

III. Rapport sur le changement d'organisation des exercices de

tir proposé par le corps des officiers du XXII^e régiment d'infanterie. Rapporteur, colonel Bindschedler.

IV. Fixation de la contribution annuelle. Rapport du Comité central sur la situation financière de la Société.

V. Propositions des sections.

Dîner en commun à 1 heure.

Reprise de la séance à 2 1/2 heures.

Comptes pour la période 1881-83.

RECETTES. Suivant le livre de Caisse, les intérêts des capitaux et les contributions annuelles perçus dans cette période sont :

Intérêts des capitaux pour les années 1880, 81, 82 et 83 : fr. 891,25 ; — fr. 1974,40 ; — fr. 1934, 95 ; — fr. 2047,55, soit ensemble fr. **6848,15**.

Contributions annuelles pour les années 1878, 79, 80, 81, 82, 83 et 84 : fr. 613 ; — fr. 267 ; — fr. 1667 ; — fr. 2843 ; — fr. 2931 ; fr. 496,50, soit ensemble, fr. **10,956,50**. — Total des recettes fr. **17,804,65**.

DÉPENSES. a) *Subventions aux journaux* pour 1881, 82 et 83, chaque année fr. 3000. Total : fr. 9000.

b) *Subventions diverses* : Pour la fête des officiers à Soleure, fr. 120 ; à la société de cavalerie de la Suisse orientale fr. 250 ; pour la fête des sous-officiers à Winterthour fr. 250 ; pour celle de Soleure fr. 300 ; à la fondation Winkelried fr. 100. — Soit ensemble fr. **1020**.

c) Contributions pour travaux militaires fr. 1350 :

d) Prix de concours fr. 1100.

e) Assemblées de délégués fr. 1359,85 :

f) Divers et spécialement frais d'impressions fr. 4616,70. — Total des dépenses : **18,446,55**.

Récapitulation. Total des dépenses fr. 18,446,55

Total des recettes » 17,804,65

Déficit fr. 641,90

NB. Si l'on écarte de ce compte, comme n'y appartenant pas, les intérêts des capitaux pour 1880 et les contributions annuelles pour 1878, 79, 80 et 84, le déficit s'élève à près de fr. 4000.

Budget pour 1884-86.

RECETTES. Intérêt de fr. 44,000 à 4 1/2 0/0 en moyenne pour 1884 fr. 1815 ; — de fr. 41,000 en 1885 : fr. 1691,25 et de fr. 38,000 en 1886 : fr. 1567,50 ; ensemble fr. **5073,75**.

Contributions annuelles pour 1884, 85 et 86 successivement : fr. 1600, fr. 2100 et fr. 2100, soit ensemble fr. **5800**. — Total des recettes pour cette période : fr. 10,873,75.

DÉPENSES. a) *Subventions aux journaux* pour 1884, 85 et 86, chaque année 3000 francs, fr. 9000.

b) *Subventions diverses* : le même montant que pour la période précédente, compris la contribution pour la célébration, en 1886, du 500^e anniversaire de la bataille de Sempach : fr. 1020.

c) *Contributions pour travaux militaires*, la même que dans la période précédente, avec mention spéciale de la subvention de fr. 500 pour chacune des années 1884 et 85 décrétée en faveur du collège d'artillerie de Zurich par la dernière assemblée de délégués (page 11 du protocole) fr. 1350.

d) *Prix de concours* suivant décision de la dernière assemblée de délégués (page 7 du protocole) fr. 2100.

e) *Assemblée des délégués* fr. 1359,85.

f) *Divers*, comme dans la période précédente, compris l'impression de la brochure de M. le lieutenant-colonel Muret, selon décision de la dernière assemblée de délégués, fr. 4616,70. — Total des dépenses fr. 19,446,55.

Récapitulation. Total des dépenses: fr. 19,446,55. Total des recettes : fr. 10,873, 75. Déficit présumé : fr. 8572,80.

Aux sections de la Société des officiers de la Confédération suisse.

Honorés camarades !

Afin de nous rendre au moins approximativement compte de la situation financière de la Société, profondément modifiée par les décisions de la dernière assemblée des délégués à Zurich, nous avons établi le budget de ses ressources probables et de ses charges pour les années 1884-86.

Le résultat de ce budget, c'est-à-dire de cet examen de la situation financière, est si défavorable que nous avons cru devoir vous en instruire à temps, afin de vous fournir l'occasion de prendre, par la prochaine assemblée des délégués, des décisions propres à remédier aux déficits considérables en prévision.

Pour vous mettre au clair sur la situation, nous vous mettons ci-joint sous les yeux un tableau présentant d'un côté les comptes de 1881-1883, et de l'autre un budget pour la période 1884-1886.

Il résulte de ce tableau, en ce qui concerne les *Recettes* :

a) Les intérêts des capitaux, comparativement aux exercices précédents, présentent une diminution de fr. 1800, provenant :

1^o d'une réduction partielle du taux d'intérêt des capitaux ;

2^o de ce qu'il comprend seulement trois années d'intérêt, tandis que dans le compte précédent figuraient des intérêts d'années antérieures ;

3^o d'une *diminution déjà subie et toujours croissante du capital.*

b) Les contributions annuelles présentent une diminution d'environ fr. 5000. — Cette diminution est le résultat d'abord de l'abaisse-

ment de la contribution annuelle de fr. 1 à 50 centimes, et ensuite du fait que dans la période courante n'apparaissent que les contributions des années 1884 (partielle), 85, et 86, tandis que le dernier compte comprend environ fr. 3000 provenant de la période antérieure.

Pour ce qui concerne les *dépenses*, nous pensons que, en général, leur inscription au budget ne peut avoir une valeur définitive, les assemblées des délégués non plus que le comité central ne pouvant, sans inconvénients, se lier pour une période de 3 ans pendant laquelle les nécessités et les événements les plus divers peuvent se produire et exiger d'être pris en considération. C'est pourquoi, pour la période comptable courante, nous avons tout simplement porté pour chiffres de dépenses au budget ceux de la dernière année, et indiquons brièvement, dans le budget même, pour quelles raisons nous ne pouvions pas nous en écarter.

Suivant le budget que nous avons présenté, le total des dépenses s'élève à fr. 19,446,55 et le total des recettes à fr. 10,873,75. Le déficit présumé est donc de fr. 8572,80.

Au 25 septembre 1880, la fortune de la société s'élevait à 49,177,95 fr. (les contributions en retard comprises).

Au 31 octobre 1883, elle s'élevait encore à fr. 45,941,05, et suivant le budget ci-dessus, elle ne sera plus, à la fin de 1886, que de fr. 37,368,25.

Des reculs aussi considérables dans le chiffre de la fortune de la société attireront certainement votre attention et provoqueront des mesures propres à rétablir l'équilibre des dépenses et des recettes.

Quant à dépenser le fonds existant, amassé en partie par une autre génération, les membres actuels n'y ont, pensons-nous, et spécialement dans des temps tranquilles comme ceux que nous traversons, absolument aucun droit. Sans doute, la société n'a pas été fondée pour amasser des capitaux, mais elle n'a pas moins le devoir de conserver soigneusement le fonds qui est entre ses mains, afin de pouvoir, au moyen des intérêts qu'il produit, *soutenir des travaux* utiles à l'art de la guerre, tels que *travaux de concours, journaux militaires*, etc., et répondre, par là, à l'un des buts de son existence.

Société fédérale de Sous-Officiers.

Le Comité central de la Société fédérale de sous-officiers a adressé la circulaire suivante à toutes les sections :

Chers camarades,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le jury pour le concours des travaux écrits, a été composé comme suit :

- M. le colonel GRENUS, commissaire des guerres en chef.
 » COUTAU, instructeur en chef de la I^{re} Division.
 » DE CROUSAZ, instructeur de la II^{me} Division.
 M. le lieut.-col. VILLE, instructeur en chef de la cavalerie.
 » TECHTERMANN, chef d'état-major de la II^{me} brigade
 d'artillerie.

En tenant compte autant que possible des propositions faites par les sections, le jury, sur la présentation du Comité central, a adopté les sujets de concours suivants :

1^o Question générale.

De l'utilité et de l'emploi, en cas de guerre, des hommes qui ne font pas partie de l'armée.

Quelles seraient en particulier les mesures d'organisation et de répartition qui pourraient être prises, à cet égard, déjà en temps de paix ?

2^o Question d'infanterie.

But, programme et exécution des exercices des bataillons de landwehr.

Analogies et différences avec les exercices similaires de l'élite.

3^o Question d'artillerie.

Emploi, en dehors de la manœuvre et des prescriptions réglementaires :

- a) De l'adjudant sous-officier d'artillerie de campagne.
- b) Du sous-officier du matériel.

Leur position, ainsi que leur mode de recrutement et d'instruction préparatoire actuels correspondent-ils avec leur véritable rôle ?

4^o Question de cavalerie.

De l'activité et des devoirs du sous-officier de dragons, tant à l'égard des hommes que des chevaux, dans le service intérieur et d'écurie, soit en temps de paix, soit en campagne.

Nous avons évité de répéter des thèmes déjà traités dans des concours précédents, tout en posant des questions qui nous ont paru être à la portée des connaissances des sous-officiers.

La révision de l'art. 2 du règlement spécial, sur les concours des travaux écrits, n'ayant pu jusqu'à ce jour être soumise aux sections, cet article reste en vigueur pour le moment et nous attirons tout particulièrement votre attention sur les conditions du concours, contenues dans l'art. 4 du dit règlement.

Les travaux devront être transmis au Comité central jusqu'au 1^{er} juin 1885, au plus tard.

L'importance de ce concours nous fait espérer qu'un grand nombre de sociétaires y prendront part.

Dans cette attente nous vous présentons, chers camarades, nos salutations patriotiques.

Fribourg, le 12 décembre 1884.

Au nom du Comité central : Le Président, C. BRUNIHOLZ, fourrier d'infanterie. — Le Secrétaire, P. COSANDEY, sergent-major d'artillerie.



Manœuvres combinées de la III^e brigade

et du 10^e régiment d'infanterie en 1884.

On veut bien nous communiquer les intéressantes notes ci-après d'un officier qui a suivi, en observateur attentif et impartial, la III^e brigade pendant les manœuvres des 26 et 27 septembre. Elles compléteront convenablement le résumé publié dans notre numéro de novembre dernier, venant d'un officier qui s'était trouvé plutôt avec la partie opposée.

Journée du 26 septembre.

D'après le programme des manœuvres, le corps du Sud, colonel Bonnard, en marche de Fribourg vers Schwarzenbourg, devait rencontrer le corps du Nord entre Tavel et Mariahilf. A cet effet, le commandant de ce corps disposa sa marche depuis Fribourg comme suit :

Avant-garde. M. le lieut.-colonel Agassiz. 1 bataillon du 6^e régiment infanterie n^o 18, 1 batterie artillerie n^o 9.

Gros. Le commandant du corps, colonel-brig. Bonnard. 2 bataillons du 6^e régiment infanterie. 1 batterie artillerie n^o 10. Régiment infanterie n^o 5. 2^e régiment artillerie batteries n^{os} 7 et 8. Ambulance n^o 6.

La *cavalerie* explore le terrain dans la direction de l'ennemi.

L'*avant-garde* s'avance sur la route de Tavel. Arrivée à la limite qu'elle ne pourra franchir qu'à 9 1/4 heures, suivant l'ordre de M. le colonel Lecomte, directeur des manœuvres, elle s'arrête ; la batterie n^o 9 va prendre position sur la hauteur de Gemeine-Zelg ; le bataillon n^o 18 reste vers la route.

Le *gros* s'arrête à Villars-les-Joncs et Staberg.

L'ordre spécial pour le corps du Sud lui prescrivait d'occuper le village de Tavel à 9 1/2 heures. Le corps du Nord devait défendre cette localité.

A 9 1/2 heures, le tambour se fait entendre à Tavel ; quelques tirailleurs qui l'occupent échangent des coups de feu avec ceux du bataillon n^o 18 envoyés pour les chasser.

Le commandant du corps Sud fit alors avancer son gros ; il se trouvait réparti comme suit :

Aile droite. Bataillon n^o 18 (6^e régiment) vers Tavel. Batterie n^o 9